

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 Octobre 2022

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :
16 TitulairesPouvoirs :
4Votants :
20 Pour
0 Contre
0 AbstentionsDate de la convocation :
06 Octobre 2022**Délibération n°**
2022.10.62**L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Laurent DUPLOMB et Roland LONJON.

**EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DU CASIER E DE L'ISDND DE MONISTROL SUR
LOIRE**

L'aménagement d'un casier d'enfouissement des déchets ménagers et assimilés sur le site de Monistrol sur Loire nécessite un investissement à 3.5 millions d'euros pour la construction des alvéoles 1 et 2.

Après consultation, la proposition de la caisse du Crédit Mutuel du Sud-Est est la plus avantageuse pour le SYMPTTOM.

Cet emprunt a un taux fixe de 3.10% sur 20 ans, avec 0.10% de frais de dossier, trimestrialité constante en capital et intérêts, avec possibilité de remboursement anticipé sans préavis et avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité la souscription de l'emprunt proposé par la caisse du Crédit Mutuel du Sud-Est pour le financement du casier E de l'ISDND de Monistrol-sur-Loire dont les caractéristiques et conditions sont annexées à la présente délibération.

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire si nécessaire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M. Le Président
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57 **Jean-Paul LYONNET**